



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/06/03/3

portant sur

LA CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LA CCINCA SUR LA PLATEFORME « SYSTÈME D'INFORMATION D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE »

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 6 mars 2023

PARTICIPANTS

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BOVIS Jessica – Secrétaire, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau**,

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, ÉBUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Éric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

47 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALUNNI Max, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, **Membres Associés**,

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, DHOSTE Marie-Chantal, LAGRANGE Éric, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, **Conseillers Techniques**.



EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**,

Madame et Messieurs, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau**,

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Éric, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GUITTARD Cynthia, MARIO Pierre, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires**,

Monsieur, ALBISER Yves, **Membre Associé**,

Messieurs, BALDET Christophe, FERRALIS Gérard, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**.

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**,

Mesdames et Messieurs, MOULARD Patrick, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires**,

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, GIBAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**.



VUS

- ▶ L'article L.712-1 du Code de commerce ;
- ▶ L'article 48 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau en date du 6 février 2023

EXPOSÉ PRÉALABLE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes ont une relation de collaboration historique. La crise sanitaire et économique du COVID-19 et les intempéries de la tempête Alex d'octobre 2020 ont conduit le Département à vouloir se doter d'un outil d'analyse de l'économie locale qui lui soit propre. La CCI Nice Côte d'Azur et le Département ont constaté une réelle difficulté à consolider les données.

Leurs échanges ont prouvé la nécessité de mettre en place une collaboration entre ces deux organismes.

Le Département et la CCINCA signent au travers de cette convention leur 3e année de coopération.

CONSIDÉRANT

- ↪ Que la convention de coopération entre le Département et la CCINCA contribue à une meilleure connaissance économique du territoire afin d'orienter la politique de développement économique, à moyen et long terme.
- ↪ Que la CCI Nice Côte d'Azur s'engage à :
 - ▶ Mettre à disposition une plateforme de pilotage territorial pour les Alpes-Maritimes selon les besoins du Département,
 - ▶ Enrichir l'outil de données pertinentes.
- ↪ Que le Département disposera ainsi d'un outil de pilotage territorial effectif pour mieux comprendre l'environnement économique du territoire et anticiper les évolutions économiques.
- ↪ Que la CCI Nice Côte d'Azur s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au déploiement et à la réalisation des actions prévues par la convention de coopération 2023. En particulier, la CCINCA mettra en œuvre les actions selon le plan suivant :
 - ▶ Axe 1 : Mise à disposition de données de pilotage, intégrant des indicateurs précis et possibilité de rajouter une thématique spécifique concernant les données économiques liées aux stations de montagne,
 - ▶ Axe 2 : Soutien au tissu économique du Moyen et Haut Pays des Alpes-Maritimes.
- ↪ Que le Bureau de la CCINCA a émis un Avis favorable lors de sa séance du 06 février 2023 pour l'adoption par l'Assemblée Générale de la présente délibération.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCINCA, ou toute personne qui s'y substituerait à signer la convention de coopération sur les axes de coopération définis dans la convention comprenant une subvention du Département de 30.000 €.



Le projet de convention de coopération est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

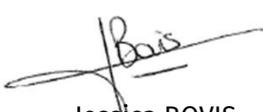
Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64 **Nombre de départs : 0**
Nombre de participants au vote : 47 (quorum : 33, atteint)
Nombre de votes exprimés : 39

Abstention : 8 **Contre : 0** **Pour : 39**

Nice, le 06 mars 2023

Le Secrétaire



Jessica BOVIS



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO